

COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2013

L'an deux mil treize, le 29 mai 2013 à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Samuel BARON ; Mme Noëlle CHARRON ; Mme Odile CHOSSON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Jean-Paul NICOLET (pouvoir à Mme Monique BESCOND) ; Mme Jeanine PARDANAUD (pouvoir à Mme Patricia BOIDIN) Adjoints.

Absents excusés : Mme Patricia DOMEK Conseillère municipale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2013

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 16 AVRIL 2013

Le compte rendu de la séance précédente du 16 avril 2013 est adopté à l'unanimité sans observation.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : A. GENTHON

A.GENTHON précise que cette délibération porte sur deux sujets :

Le premier lié au départ à la retraite de Jean-Claude BAUDIN qui nécessite la suppression du poste d'attaché principal vacant.

Le second porte sur la création d'un poste CAE CUI, financé à 70% par l'état, afin de ponctuellement renforcer les services techniques par la réalisation de tâches polyvalentes notamment durant l'été. Il est proposé d'embaucher un jeune anneyronnais durant 6 mois sur la base de 24 heures par semaine.

Le Conseil se prononce pour à l'unanimité

3. DECISION MODIFICATIVE : BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. FOMBONNE

M.FOMBONNE projette un tableau récapitulatif qui figure en annexe du dossier remis aux membres du Conseil. Il précise qu'au moment du calcul du budget prévisionnel et compte tenu de la mise en route du nouveau logiciel, il y a eu une erreur de prévision sur l'emprunt en devise. Il est proposé de rajouter 1600 € sur cette ligne budgétaire. Cette dépense supplémentaire sera équilibrée par une augmentation du transfert de la section de fonctionnement (obtenue grâce à une réduction des charges à caractère général).

L'Assemblée vote pour à l'unanimité

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. FOMBONNE

Le tableau qui a été envoyé aux conseillers municipaux est projeté en séance. Il est proposé d'augmenter en moyenne de 2% les montants versés - sauf exception de type prévention routière qui fait une demande chiffrée, ou pour la subvention pour les fusées anti-grêle qui est établie en fonction des besoins.

M FOMBONNE revient sur le total pour 2013 qui est en légère baisse par rapport à 2012. Cela peut être dû à une fluctuation du nombre d'adhérents des associations, mais ce qui explique principalement cette différence est la modification de la subvention donnée à la médiathèque. En effet à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la commune achète désormais directement les livres. De ce fait, le montant prévu habituellement pour l'achat est déduit de la subvention.

Une subvention exceptionnelle est proposée pour répondre à une demande de l'association Antigone : D. MALINS-ALLAIX explique qu'une exposition va être réalisée sur Blanche BALAIN. Afin de financer le montage de cette exposition et notamment les frais d'assurance ou les frais de conférenciers, il est proposé d'allouer 300€.

A noter que la ligne CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) est à 0 € car la subvention est transférée sur un autre dispositif celui du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). P. BOIDIN rappelle que le CLAS fonctionne dans les locaux de l'école P. Eluard. Ce programme est à destination des élèves anneyronnais et les activités proposées ne sont pas payantes.

D. MALINS-ALLAIX précise que l'Espace associatif est toujours organisateur de la fête du 13 juillet et bien que l'orchestre retenu cette année soit plus cher, l'association prendra en charge la dépense supplémentaire sur les bénéfices réalisés.

J. CHANCRIN souhaite savoir comment fonctionnent les subventions pour l'Association Sportive VALLIS AUREA du fait de l'entente avec Epinouze. N'D CISSE précise qu'il n'y a pas d'accord formel entre les communes mais que chacune prend en charge les enfants habitant sur son territoire.

Pour A. LACROIX il est plus difficile d'identifier les enfants qui résident en dehors d'Anneyron ou d'Epinouze.

A.GENTHON attire l'attention de l'assemblée sur l'importance des aides aux associations sportives et à leurs conséquences dans la mise en place de clubs performants. Une réflexion devrait être entamée au niveau de l'intercommunalité afin de prendre en considération le sport de haut niveau et l'existence de bassins éducatifs.

A.LACROIX précise que pour Pâques VALLIS AUREA a pris en charge les enfants gratuitement pendant une semaine durant les vacances scolaires et c'est une action à signaler. Cela va se reproduire à priori en juillet.

J.CHANCRIN s'étonne de l'absence d'effectifs de moins de 20 ans pour la Gaule Anneyronnaise alors que cette association a une école avec des enfants. M. FOMBONNE rappelle que les éléments sont fournis par les associations elles-mêmes. En matière associative, il est précisé également que l'Echo de l'Argentelle pense ouvrir une école de musique et cela est un signe très important quant au dynamisme de cette association et sa volonté d'évoluer.

F. RODET GARCIER considère que l'intervention de l'intercommunalité pourra peut-être faciliter les relations entre les différentes associations et clubs d'un village à l'autre.

L'assemblée vote pour le versement des subventions telles qu'elles sont proposées par 24 voix, Deux abstentions C. CROS et S. BARON du fait de leur implication associative.

5. TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : P. BOIDIN

P. BOIDIN propose une modification des tarifs, et donne des éléments de contexte. Le coût du transport s'est élevé à 41 571 € en 2011, il est passé à 43 192 € en 2012. Il connaît chaque année nouvelle augmentation. Bien que celle-ci soit supportée par la commune dès le mois de janvier, la nouvelle tarification n'entre en vigueur pour les parents qu'en septembre. Il en sera de même cette année, les nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire. Ceux-ci seront de 70 € par enfant, 138 € pour deux cartes (limitation à deux cartes) pour les transports réguliers et 28 € pour les transports occasionnels (une fois par semaine ou quelques fois dans l'année).

La participation des familles au coût total du service est d'environ 10%.

J. CHANCRIN souhaite connaître le nombre d'enfants concernés. P. BOIDIN indique qu'environ 50 cartes sont établies par les services communaux, ce qui correspond en moyenne à une trentaine de familles.

Pour M. FOMBONNE il faut noter que la participation des familles reste faible par rapport au coût réel du service. En proportion, le montant total de la participation dans le prix de revient a eu tendance à diminuer au fil des ans car l'augmentation des tarifs a été plus faible que la hausse supportée par la commune.

F. RODET GARCIER précise que le conseil général participe financièrement au déplacement des enfants par une subvention directe aux familles (cas des familles de Mantaille).

A. GENTHON rappelle que la participation du Conseil Général concerne les collégiens mais que ce principe de participation directe au transport est une piste de réflexion, tout comme celle du co-voiturage

J. CHANCRIN ajoute enfin qu'en plus du coût du transport, il y a la rémunération des agents accompagnants

L'assemblée vote pour par 25 voix, 1 Abstention : J. CHANCRIN

6. MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE A L'INTERIEUR DE LA ZAC DE RAPON AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE VALLOIRE

Rapporteur : A. GENTHON

A. GENTHON explique que cette demande de mise à disposition de la Communauté de Communes Rhône Valloire remonte à plusieurs années.

Y. CORNILLON précise que cette procédure est nécessaire pour permettre la réalisation de travaux tels que le marquage au sol, la reprise de chaussée ou la signalétique et cela ne peut se faire que par le biais d'une mise à disposition.

L'Assemblée vote pour à l'unanimité

7. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2221-22 de Code Général des Collectivités Territoriales en remettant aux conseillers une liste à jour des décisions. Il répondra aux questions si besoin.

✧ A HUIS CLOS :**● EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Vente d'une parcelle zone de la Plaine.

La ville ne fait pas valoir son droit de préemption.

✧ INFORMATIONS

A.GENTHON : comme cela avait été proposé il est confirmé qu'une Commission Générale concernant l'opération centre bourg par EPORA aura lieu le 20 Juin prochain à 18h en mairie

M. BESCOND rappelle la réunion des communautés de communes jeudi 30 mai 2013

A.MORVAN donne plusieurs dates de manifestations dans la commune :

- 31 mai exposition Château Larnage
- 1^{er} juin Médiathèque exposition sur l'eau
- 8 juin et 18 juin commémorations
- 12 juin ardéchoise
- 28 juin fête de l'été